

S.I. SCOLAIRE

La Chapelle Blanche / Villaroux

Compte rendu du conseil syndical du 26 mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-six mars à 15 heures, le Conseil Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de La Chapelle Blanche en séance ordinaire, sous la présidence de Claire CHARGUERON, Présidente.

Etaient présents : Mmes Claire CHARGUERON, Denise MARTIN, Hélène GUILBERT, M. Stéphane DUPARC.

Etaient absents et excusés : Mme Véronique BLANCHARD, M. Daniel LASCOMBE.

Date de la convocation : 23 mars 2021

Secrétaire de séance : M. Stéphane DUPARC

1. Lecture et approbation du CR de la précédente réunion du 11/02/2021

2. Délibération pour le remplacement d'un agent périscolaire

Le Conseil Syndical à l'unanimité vote la création à compter du 29 mars 2021 d'un emploi non permanent pour faire face au remplacement de l'agent périscolaire dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 16 heures 33 centièmes pendant les temps de scolarité (hors vacances scolaires) pour assurer les fonctions d'agent périscolaire et d'agent d'entretien.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

3. Questions diverses

- Un sondage sur l'ouverture de la garderie à 7h30 va être distribué aux parents de l'école La Fontaine. En effet, une demande a été formulée directement au SIVU via le mail ainsi que via les parents délégués lors du conseil d'école du 19 mars 2021. Cette demande serait pour la rentrée 2021-2022.
- Deux petites modifications d'emploi du temps vont être demandées à certains agents (atsem) à compter du 1er avril 2021, à l'arrivée du nouvel agent :
 - Décaler la pause repas (20 min) des 2 atsem de façon à ce qu'elle se déroule pendant que les enfants sont assis à la cantine. Cela permet d'avoir toujours deux personnes avec les enfants, notamment dans la cour et de sécuriser ainsi les enfants et le personnel.
 - À 16h30 l'atsem restera 30 min en garderie avec l'agent périscolaire de façon à sécuriser les enfants et le personnel au moment où les enfants sont les plus nombreux.

A 17h, l'atsem ira faire le ménage jusqu'à 18h. L'agent périscolaire fera le ménage éventuellement restant à la fin de son service.

Une information sur ces deux changements d'organisation des services périscolaires va être faite aux agents le 26 mars à 18h30 en Mairie.

Séance levée à 16h30.